

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET LA LAÏCITÉ : UNE NOUVELLE MISE AU POINT

Les propos tenus récemment par Gilles Clavreul dans l'hebdomadaire *Marianne* montrent que les attaques contre la Ligue de l'enseignement et son travail sur la laïcité continuent. Faut-il y voir une campagne ? Plusieurs publicistes, qui ne souhaitent pas de débats rationnels publics et qui préfèrent l'éradication des adversaires, suggèrent ouvertement de mettre fin aux partenariats entre la Ligue de l'enseignement et les ministères, au premier rang desquels le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

La caractéristique principale de ces attaques est la désinformation. La Ligue de l'enseignement aurait servi de tremplin médiatique à Tariq Ramadan. Rétablissons les faits. Tariq Ramadan fait son entrée sur la scène médiatique française en 1994. Il participe à la très suivie émission de Jean-Marie Cavada « La marche du siècle ». Sur la suggestion de l'islamologue Gilles Kepel, pour créer un débat public rationnel. Comme on le sait, l'islamologue ne ménagera pas ses critiques au prédicateur dans ses ouvrages et tribunes. Lison Verriez, journaliste sur France TV Info, relève : « Ce sera la première intervention télévisée d'une longue série. De Laurent Ruquier à Thierry Ardisson, en passant par Serge Moati, Franz-Olivier Giesbert et Frédéric Taddeï, Tariq Ramadan est de toutes les émissions ».

La Ligue de l'enseignement affirme que les lois laïques et républicaines doivent s'appliquer à tous les cultes. Devant l'émergence démographique d'une religion mal connue, elle crée en 1997 une commission « Laïcité et islam » qui perdurera trois ans. Les effectifs sont composés de militants d'organisations laïques, de protestants, de catholiques et de musulmans représentant plusieurs courants. Ils varieront de 20 à près de 50. Tariq Ramadan fut un membre parmi les autres. Sa personnalité n'était pas connue telle qu'elle l'est aujourd'hui. Et c'était déjà une figure médiatique. Ecrire que la Ligue de l'enseignement a lancé Tariq Ramadan est un mensonge. Un simple coup de fil à nos services aurait permis de ne pas l'énoncer.

A ce mépris de la vérité historique s'ajoute une singulière conception de la liberté associative. Vingt ans après (un délai plus long que la prescription des crimes de sang !), cette allégation mensongère est utilisée pour demander la fin des subventions ministérielles. Cette vision des partenariats et du travail commun entre les ministères et les mouvements d'éducation populaire est révélatrice. Elle donne la fâcheuse impression que celles et ceux qui la portent ne sont pas familiers de l'action concrète.

Un partenariat est fondé sur un échange dynamique permanent. Il ne se limite pas au versement de subventions. Il exige à juste titre en retour un usage efficace et de grande ampleur, mobilisant élus, salariés et bénévoles. La Ligue de l'enseignement, association partenaire de l'École, travaille ainsi de concert avec 24.000 communes, en fédérant près de 24.000 associations dans 103 fédérations départementales, soit 1,6 million d'adhérents. Plus d'un million de jeunes gens sont impliqués. Depuis plus de 150 ans, la pédagogie de la laïcité est au cœur de notre action. Cette grande œuvre d'action publique ne peut fonctionner que dans le respect mutuel, la concertation intelligente et non dans une docilité aveugle, qui n'est d'ailleurs pas réclamée par les ministères. Nous sommes en République.

Dans ce partenariat, un des plus importants au sein de la société française, la Ligue de l'enseignement apporte des actions multiples et quotidiennes, des outils pour faire partager les valeurs de la République, du village et du quartier jusqu'à la région. La Ligue de l'enseignement est aussi une entreprise de l'économie sociale et solidaire dont les activités font vivre directement ou indirectement un nombre considérable de personnes, soutenant ainsi la vie de familles, d'entreprises et de communes.

La Ligue de l'enseignement est également un mouvement d'idées. Fondée sur le droit positif et sur une pédagogie active, notre action laïque suppose l'analyse des réalités sociales et la réflexion théorique nourrie elle-même par l'action (lire ou relire notamment notre manifeste « [Faire société](#) »). En outre, la Ligue de l'enseignement a impulsé en 2018, lors de sa présidence de l'historique Comité National d'Action Laïque, une [vaste enquête](#) scientifique sur l'application du principe de laïcité dans les établissements d'enseignement publics. Cette enquête est devenue une référence par sa richesse et son impartialité. Elle sert de base (mentionnée ou non) à tous les travaux et ouvrages publiés depuis sur le sujet. Un document de synthèse des analyses et des positions réelles de la Ligue de l'enseignement « [La laïcité, une émancipation en acte](#) » est public depuis 2017. Un simple coup d'œil à ce document et à nos publications aurait permis aux publicistes éradicateurs de se choisir d'autres cibles...